

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-104

Action culturelle

Saison culturelle 2022/2023

Contrat de Cession

Compagnie « Les Miscellanées »
Spectacle « Prends-en de la graine »
LOIRE EN COULEUR
Le dimanche 28 mai 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Prends-en de la graine » de la compagnie « Les Miscellanées » répond à la programmation de la saison culturelle 2022/2023 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 2 680 € TTC ;

Certifié exécutoire	03 AVR. 2023
Reçu en préfecture	27 MARS 2023
Publié	03 AVR. 2023

DECIDE

- D'approuver le contrat de cession avec la compagnie « Les Miscellanées » portant sur la réalisation du spectacle intitulé « Prends-en de la graine », pour un montant de 2 680 € TTC, comprenant la cession, les repas et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre de la Loire en Couleur, le dimanche 28 mai 2023 à St Jean St Maurice Sur Loire.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne